Communiqué de presse
Janvier 2022

4 QUESTIONNAIRES ET 6 LEÇONS POUR TOUT COMPRENDRE SUR L'ETIQUETAGE !

Pour débuter cette année 2022, les fabricants d'aliments pour animaux familiers propose une formation en ligne. Un "e-learning" pour tout savoir sur les règles d'étiquetage réglementaires ou volontaires des aliments pour les animaux de compagnie.



https://www.facco.fr/e-learning-facco-formation-aux-regles-detiquetage-du-petfood/

Disponible sur le site internet de la FACCO, ce module de formation gratuit s'adresse aux professionnels, étudiants ou aux curieux qui souhaitent en savoir plus sur l'étiquetage. Cette formation en ligne comprend une partie apprentissage avec des fiches issues du code d'étiquetage et un QCM pour évaluer sa compréhension des exigences en la matière. Elle reprend également toutes les obligations légales en termes d'étiquetage ainsi que les règles volontaires de la profession.

Cette formation réalisée par la FEDIAF et adaptée par la FACCO est accessible sur le site internet de la FACCO.

À propos de la FACCO

La FACCO est la fédération des Fabricants d'Aliments préparés pour Chiens, Chats, Oiseaux et autres animaux familiers. Créée en 1965, elle fédère 34 entreprises pour 39 usines et représente plus de 98% de la production d'aliments pour animaux familiers. Nos adhérents ont commercialisé en 2020 un peu de plus de 2,2 millions de tonnes d'aliments pour un chiffre d'affaire avoisinant les 3,6 milliards d'euros. La FACCO est l'interlocuteur référent des Pouvoirs publics et institutions françaises. Elle agit dans ses champs de compétence afin de promouvoir l'Industrie française des aliments préparés pour animaux familiers. La FACCO est membre de la FEDIAF (Fédération Européenne des Industries d'Aliments pour animaux Familiers).

Contact ➡️ Frédéric Geoffroy, DIrCom' de la FACCO 🐶🐱 06 07 02 79 23 - dircom.facco@icloud.com



